

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

# Syndicat National **Force Ouvrière**des Finances Publiques Section du Calvados

DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex

"Et vivre, c'est ne pas se résigner" (Albert Camus)

## CTL du 24 septembre 2013 : compte-rendu

En préalable à ce CTL, les représentants FO-DGFiP ont lu la déclaration liminaire suivante :

#### Monsieur le Président.

Après l'annonce, en début d'année, de nouvelles suppressions d'emplois pour 2013, et dans l'attente de celles qui nous seront annoncées prochainement pour 2014, car la saignée continue, nous allons évoquer des aménagements, des restructurations qui vont permettre, jusqu'à quand, de faire fonctionner tant bien que mal les services. Ces trois points à l'ordre du jour sont symptomatiques du naufrage de notre administration qui en est réduite à revoir ses modes de fonctionnement pour tenter de sauver ce qui peut l'être encore. Si ces aménagements étaient l'ultime étape après les suppressions massives d'emplois, les représentants FO-DGFiP pourraient à défaut de les accepter, essayer de les comprendre.

Mais en fait, la prochaine coupe des effectifs viendra anéantir les efforts que vous proposez, que vous proposez aux agents. Que deviendront les secteurs d'assiette reconfigurés lorsque les effectifs baisseront de nouveau, que deviendra la cellule CSP amputée de nouveaux agents, que sera l'accueil des professionnels sans les agents chargés de leur fonctionnement ? L'administration se contente d'un cautère sur une jambe de bois

Bien évidemment, **les représentants FO-DGFIP** ne voteront pas contre ces réaménagements parce qu'ils permettront quelques temps de stabiliser les conditions de travail des agents. **Les représentants FO-DGFIP** tiennent cependant à réaffirmer que les problèmes ne seront pas réglés pour autant, tant que l'administration refusera obstinément d'admettre que la situation n'est plus tenable

Monsieur le Directeur, vous venez de mettre la Démarche Stratégique à l'honneur lors de la réunion du Collège départemental des chefs de service le 16 septembre pour une réunion lui étant entièrement consacrée, en présence de Monsieur Nicolaieff. Le Délégué pour l'inter région Ouest a lui-même souligné la difficulté de l'exercice qui lui a été confié. Les représentants FO-DGFIP en sont, eux aussi, parfaitement convaincus et considèrent même l'exercice impossible pour plusieurs raisons :

- La suppression, le regroupement et les restructurations de postes et services alors que l'un des buts de la DS est de prendre en compte les attentes des différents publics en maintenant un accueil de qualité,
- La poursuite des suppressions d'emplois en comptant sur d'improbables recettes fiscales supplémentaires au titre de la lutte contre la fraude fiscale et en améliorant les conditions de travail et la prévention des risques sociaux,
- Le tout numérique va entraîner la création d'une administration virtuelle, bien loin des préoccupations des citoyens et notamment des couches les plus faibles de la population, à savoir les précaires – de plus en plus nombreux – et les personnes âgées,
- La baisse continue des crédits de fonctionnement qui ne permettent plus de réaliser les missions dans de bonnes conditions,
- Le frein des administrations à ré internaliser les services publics au motif d'économies budgétaires.

F.O.-DGFiP 14 s'oppose fermement à cette politique d'austérité imposée par la direction générale qui nuit aux agents.

#### 1. Procès-verbaux des séances du 8 janvier 2013, et du 25 mars 2013 ;

Vote "pour" des représentants FO

#### 2. Création de la cellule CSP (contrôle sur pièces) de Caen-Délivrande ;

Sur ce point de l'ordre du jour, les représentants FO-DGFiP ont soulevé un certain nombre de questions et formulé quelques observations.

Les représentants FO-DGFIP ont tout d'abord déploré que la réunion de présentation par M. Tenailleau ait eu lieu le matin de la rentrée scolaire. En raison du nombre important d'absences prévisible, cette réunion aurait pu être faite à une date plus judicieuse. En ce qui concerne la priorité pour suivre les emplois transférés, le directeur a établi une liste des agents pouvant bénéficier de cette priorité. La liste est appelée "périmètre". Pour entrer dans ce périmètre, les agents concernés doivent réunir les 3 conditions suivantes :

- être affectés au niveau national sur la RAN et la mission/structure concernée par la réforme ;
- être affectés au niveau local sur les services concernés par la réforme (SIP) ;
- exercer totalement ou partiellement les missions transférées (missions des cellules CSP des 3 SIP).

Les représentants FO-DGFiP ont demandé pourquoi le périmètre était réservé aux agents exerçant déjà en CSP, car selon eux, il aurait dû être ouvert à tous les FIPER Caen affectés en SIP. Cette cellule était fictive, elle n'était pas reconnue au TAGERFiP. En conséquence, Fo demandait que la 3<sup>ème</sup> priorité soit supprimée. La direction ne l'a pas souhaité.

Les représentants FO-DGFiP estiment qu'il aurait été plus judicieux d'affecter un inspecteur à cette cellule, alors que 2 inspecteurs ont été affectés au 1<sup>er</sup> septembre à Délivrande, plutôt que de confier cette mission à un IDIV en direction, lequel assure par ailleurs

le pilotage du CSP pour le département. La lecture aurait été plus simple au niveau de l'organigramme fonctionnel et cela n'aurait pas donné un sentiment de confusion quant au périmètre d'intervention de cette cellule CSP.

Les représentants FO-DGFiP ont interrogé la direction sur le choix d'un rattachement administratif à Caen Nord et pas à Caen Est, alors que la cellule avait été tout d'abord créée sur le SIP de Caen Est.

Vote FO: "abstention"

#### 3. Restructuration des secteurs d'assiette du SIP de Caen-Ouest ;

Pour les représentants FO-DGFiP, cette restructuration est une réponse urgente et évidente par rapport à la situation catastrophique des effectifs. Ils y voient les mêmes raisons qui poussent les agents des petites trésoreries, à demander la réduction des horaires d'ouverture au public.

Toutefois, si cela devient une nécessité pour les agents et les services, notamment pour la gestion des absences, **les représentants FO-DGFiP** sont extrêmement inquiets quant à l'avenir après les prochaines suppressions d'emploi. Ils réaffirment à ce sujet que le Compte épargne temps (CET) est une bombe à retardement pour le bon fonctionnement des services. Sur des toutes petites unités comme les Secteurs d'assiette, les CET mettent en évidence les problèmes d'effectifs de manière très criante. Cela crée des postes vacants bien en amont du départ réel en retraite.

Les représentants FO-DGFiP tiennent à mettre clairement les choses au point. L'origine de la restructuration n'est pas les problèmes ponctuels d'effectifs comme le défend la direction, mais les suppressions régulières d'emploi depuis près de 10 ans.

Cette restructuration laisse présager ce qui se passera dans les années à venir dans d'autres services. C'est une réponse judicieuse mais contrainte par le manque d'effectifs. Les agents deviennent des variables d'ajustement entre eux. Et cela, **Les représentants FO-DGFiP** ne peuvent l'accepter

Cette restructuration est à l'initiative du comptable, responsable du SIP, qui a présenté un projet complet balayant tous les aspects, fonctionnels, immobiliers et gestion du personnel.

Les représentants FO-DGFiP ont souhaité connaître les intentions de la direction sur d'autres restructurations dans le département. Même, si aucun autre projet précis n'est prévu, la direction ne s'interdit pas en fonction des suppressions d'emploi à venir, de revoir l'organisation d'autres unités.

**Vote FO "abstention"** 

#### 4. Accueil des professionnels à Caen-Délivrande ;

La direction revient sur un dispositif qui préexistait à la nouvelle organisation en 2009. Les représentants FO-DGFIP ont souhaité savoir, si cette fois-ci la situation est définitive. La mission d'accueil des professionnels sera désormais assurée par un agent SIE permanent. Ce nouveau dispositif pose problème pour le SIE qui va le financer par un emploi alors que cette mission devrait être répartie par tiers sur les effectifs des 3 SIE de Délivrande. Le TAGERFIP ne permet pas une répartition équitable des emplois, ce qui pose évidemment problème.

Vote FO "abstention"

#### 5. Questions diverses.



En questions diverses, **les représentants FO-DGFiP** ont soulevé le problème des régressions de l'application RSP MEDOC, par rapport à la DDR3 qu'elle remplace. A travers plusieurs exemples concrets, **les représentants FO-DGFiP** ont mis l'accent sur les difficultés nombreuses rencontrées par les utilisateurs de l'application. Pour **FORCE OUVRIERE**, RSP MEDOC n'est pas une application comptable comme pouvait l'être DDR3 et elle demande la suspension de son déploiement. Dans le contexte actuel de suppressions d'emploi, il n'est vraiment pas nécessaire de rajouter du travail supplémentaire et des motifs de stress pour les agents.

Les représentants FO-DGFiP ont pris acte du très bon suivi des fiches de signalement par le directeur.

Ils ont demandé à la direction que les géomètres puissent disposer d'un compte gratuit pour consulter les plans napoléoniens qui ont été remis aux archives départementales. Il est aberrant que la consultation de ces plans qui appartenaient à la DGFiP soit payante. La direction va étudier cette demande de FO.

Les représentants FO-DGFiP sont largement intervenus sur le thème des travaux immobiliers. Ils dénoncent les tergiversations de la direction pour acter des travaux nécessaires au confort des agents. La répétition des visites de la cellule immobilière, et l'attente interminable de travaux conduit les agents à accepter des modifications qui ne leur conviennent pas pleinement. Ainsi à Villers Bocage, les agents de Villers ne peuvent se contenter de modifications limitées à la banque d'accueil. Il est indispensable d'envisager de faire tomber des cloisons pour parvenir à une amélioration des conditions de travail et pas à une situation identique voire dégradée. Le nouveau projet présenté constitue pour FO du raffistolage. Les représentants FO-DGFiP souhaitent notamment que le nouveau guichet de Villers-Bocage soit doté d'une vitre de protection pour des raisons évidentes de sécurité (comme acté pour le poste de TROARN en Groupe de travail CHS la semaine passée) D'après les agents, la cellule immobilière les a dissuadés de faire cette demande sous prétexte d'un problème de venturi<sup>1</sup>. N'est-ce pas plutôt parce que des consignes sont données par la direction pour limiter les coûts? Il est vraiment temps de redonner aux directions les moyens de fonctionner correctement !

La trésorerie de Condé sur Noireau a fait l'objet de travaux pour changer les revêtements de sol en moquette. C'est l'épilogue du combat des organisations syndicales en CHS depuis plus de dix ans. C'est une satisfaction pour les agents malgré une période très difficile en terme d'organisation. Le poste aurait cependant nécessité des aménagements pour isoler phoniquement l'accueil du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'**effet Venturi**, du nom du physicien italien <u>Giovanni Battista Venturi</u>, est le nom donné à un phénomène de la <u>dynamique des fluides</u> où il y a formation d'une dépression dans une zone où les particules de fluides sont accélérées. — en gros c'est un courant d'air!!!

reste des bureaux afin de permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions et pour revoir le positionnement du caissier qui doit supporter continuellement des passages incessants derrière lui dans un espace très contraint.

Les travaux de revêtement de sol auraient été une opportunité pour revoir la disposition des bureaux et installer une cloison de séparation vitrée et renforcer la sécurité. En effet, les usagers qui sont reçus doivent eux aussi passer derrière la caisse et chacun sait que dans le contexte social actuel très tendu, les agressions se multiplient un peu partout.

Les représentants FO-DGFiP ont aussi soulevé la récente réorganisation des locaux de la Trésorerie de Caen Est qui n'est pas satisfaisante et ils ont demandé le retrait de la paroi vitrée comportant de l'amiante qui présente un danger et qui est à l'origine de cette reconfiguration ratée.

A isigny, les agents se plaignent d'un courant d'air insupportable à l'accueil, les stores tombent. Et la situation perdure, ce qui renforce le découragement des agents.

Site de Lisieux, question récurrente : où en est-on? La direction ne nous a encore pas donné de nouvelles encourageantes pour la réhabilitation ou le transfert des locaux.

La Compteuse de billets de Bayeux est en panne depuis 3 mois. Heureusement qu'une seconde machine a été remise en service à la demande des représentants FO-DGFiP lors du précédent CTL. La demande initiale était de disposer de deux machines.

En conclusion, **Les représentants FO-DGFiP** se sont abstenus lors des avis demandés par la direction pour les points 2, 3 et 4 par pragmatisme et en cohérence avec les propos tenus dans leur déclaration liminaire.

Les représentants FO-DGFiP continuent de revendiquer l'arrêt des suppressions d'emplois et la création d'emplois pour permettre aux agents d'exécuter de manière correcte les missions qui leur sont confiées. Ils rejettent la démarche stratégique, synonyme de destructions des missions et des emplois.

### Les représentants FO-DGFiP en C.T.L.

Bruno GILBERT - Françoise DIMICOLI - Géraldine TANQUEREL - Pierre VAUTIER Frédéric GABRIELLE - Eric GRANDMOUGIN - Marie-Claire AUBRY - Nathalie BLANCHOT

<u>Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demandes de précisions, ne pas hésiter à prendre contact</u>

par mail (fo.drfip14@dgfip.finances.gouv.fr) ou par Tél. au 02-31-38-34-61.





Vous souhaitez adhérer à FO, 1er syndicat dans la Fonction Publique d'État?

Merci de retourner le coupon ci-dessous à la section F.O.-DGFiP 14

FO le 1er syndicat à la DRFiP du Calvados

×				
F.ODGFiP 14 - Bulletin d'adhésion				
Je soussigné(e)  NOM : PRENOM :		déclare vouloir a Publiques	déclare vouloir adhérer au Syndicat <i>F</i> ORCE <mark>O</mark> UVRIERE des Finances Publiques	
□ GRADE:		Fait à	le	
□ INDICE : □ POSTE ou SER¹	QUOTITE DE TRAVAIL :% /ICE :		(Signature)	
		possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de F.ODGFiP Calvados		